



LA PAUVRETÉ : **une notion à déconstruire pour mieux la combattre !**

Analyse 2021



FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES

www.femmesprevoyantes.be

Florence Vierendeel

Chargée d'études et de communication politique
florence.vierendeel@solidaris.be

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur intégralité
sur notre site : www.femmesprevoyantes.be/publications



Sous licence Creative Commons

Éditrice responsable :
Anne Spitals
Place Saint-Jean 1-2, 1000 Bruxelles
Tel: 02/515.04.01

Graphisme : Aupluriel (www.aupluriel.be)

Sommaire

Introduction	5
Qu'est-ce que la pauvreté ?	5
La pauvreté touche des citoyen·ne·s « ordinaires »	9
La pauvreté touche plus les femmes que les hommes	10
La pauvreté est un problème structurel dont la responsabilité est collective	14
La pauvreté n'est pas une fatalité	16
Conclusion : pour plus de justice sociale, la justice fiscale !	18

RÉSUMÉ

La pauvreté semble, de prime abord, être une notion plutôt limpide... Mais il n'en est rien ! Suite à la crise sanitaire du Covid-19, celle-ci est, indéniablement, en augmentation mais la définir demeure complexe. Souvent traitée statistiquement et/ou sur base de critères internationaux, elle est avant tout déterminée par nos représentations sociales. Or, celles-ci sont parfois parcourues d'idées reçues tenaces tout à fait trompeuses voire néfastes... Cette analyse vise dès lors à les déconstruire. Ce travail est essentiel pour appréhender avec plus de justesse cette problématique et s'y attaquer efficacement. Loin d'être neutre, nous verrons que la pauvreté a de multiples visages: femmes, jeunes, personnes âgées, travailleuses-eurs, etc., qui disposent de droits et méritent le respect. Elle est aussi sexiste et entretenue par le système capitaliste et néolibéral en place, fondé sur la responsabilisation et la culpabilisation des personnes pauvres. Mais cela peut changer !

Un projet de société beaucoup plus juste, où les écarts de richesses sont réduits et où chacun-e peut vivre une vie digne, est tout à fait possible, notamment en instaurant une véritable justice fiscale qui met fin aux privilèges financiers tout à fait scandaleux des 1% de la population, au détriment des 99% restants et qui permet une justice sociale et climatique plus qu'urgente.

MOTS-CLÉS

pauvreté, inégalités, représentations, société, femmes, capitalisme, justice sociale, justice fiscale

Introduction

Aujourd'hui, la pauvreté augmente dangereusement au sein de l'Europe. La crise sanitaire du Covid-19 a non seulement aggravé les conditions de vie des publics déjà vulnérables mais elle a aussi créé de nouveaux profils de pauvreté : indépendant-e-s, commerçant-e-s, étudiant-e-s, etc¹. En raison d'économies inexistantes ou écoulées durant les confinements successifs pour combler les pertes de salaires, près d'une personne sur 4 en Belgique n'est pas en mesure de faire face à une dépense imprévue². Les femmes et les jeunes sont particulièrement touché-e-s, entre chômage temporaire, épuisement et pertes d'emploi³. Pour l'experte Christine Mahy, « *la crise sociale est devant nous* »⁴, caractérisée, notamment, par un risque accru d'engorgement des Centres publics d'action sociale (CPAS).

Pourtant, rien ne garantit la prise en compte de ces inégalités sociales et de genre dans les politiques de relance⁵ actuellement mises en place au sein de l'Union Européenne. Le climat néolibéral destructeur de ces dernières décennies semble se maintenir, ainsi que le capitalisme sauvage⁶ qui creuse toujours un peu plus l'écart entre les pauvres et les riches. En tant que mouvement d'éducation permanente féministe, nous souhaitons aujourd'hui dénoncer ces injustices à travers la déconstruction de la notion de pauvreté, entourée de multiples stéréotypes problématiques, et la mise en avant d'une solution concrète pour plus de justice sociale : la justice fiscale.

Cette analyse débute donc par un tour d'horizon non-exhaustif des manières d'appréhender, aujourd'hui, dans notre société, la pauvreté, entre données statistiques et concepts sociologiques. Par après, cette production s'attache à contrer plusieurs idées reçues au sujet de la pauvreté

en démontrant, d'une part, qu'elle concerne tout le monde et d'autant plus les femmes et, d'autre part, qu'il s'agit d'un problème structurel, dont la responsabilité est collective, et non pas d'une fatalité. Enfin, nous analyserons les pistes d'action pour lutter contre cette problématique, plus précisément à travers l'adoption d'une fiscalité équitable, féministe et harmonisée permettant de financer des mesures sociales fortes.

QU'EST-CE QUE LA PAUVRETÉ ?

En Belgique, plus de 2 millions de personnes, c'est-à-dire une personne sur 5, courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale⁷. L'ONG Unicef confirme ce constat : plus de 20% des enfants grandissent dans une famille dont les revenus se situent en dessous du seuil de pauvreté, un chiffre en constante augmentation depuis 2014⁸. La lutte contre cette problématique est donc un enjeu de société majeur qui ne date pas d'aujourd'hui. Mais de quoi parle-t-on exactement ?

Dans le cadre de la politique européenne, trois indicateurs sont utilisés pour mesurer la pauvreté :

- Le risque de pauvreté sur la base du revenu (pauvreté monétaire) ;
- La privation matérielle grave ;
- La très faible intensité de travail des ménages.

Les personnes confrontées à au moins un de ces trois risques sont considérées comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

¹ GORDILLO Africa, « Coronavirus en Belgique : la pauvreté gagne du terrain et touche de nouveaux publics à cause de la pandémie », RTBF, 11/03/2021, <https://bit.ly/2YCMDxJ> (Consulté le 11/10/2021).

² *Ibid.*

³ CHARREL Marie, « En Europe, la crise liée au Covid-19 menace la cohésion sociale », *Le Monde*, 28/09/2020, <https://bit.ly/3DvYmAY> (Consulté le 11/12/2021).

⁴ *Ibid.*

⁵ Les politiques de relance misent sur des dépenses publiques (et donc l'endettement de l'État) afin d'augmenter et de relancer la consommation, la production et donc la croissance.

⁶ Le capitalisme sauvage se caractérise par la dérégulation abusive des marchés financiers.

⁷ « Risques de pauvreté en Belgique en 2020 », STABEL, 15/06/2021, <https://bit.ly/3asjIPJ> (Consulté le 11/10/2021).

⁸ « La pauvreté infantile ne touche pas que les pays à faible revenus », UNICEF, <https://bit.ly/30jQK2G> (Consulté le 11/10/2021).

Pour mesurer le risque de pauvreté monétaire, le critère appliqué est le seuil de pauvreté, qui correspond à 60% du revenu net médian équivalent⁹. En Belgique, le seuil de pauvreté s'élève à 13.377€ net par an, soit 1.115€ net par mois pour une personne isolée.

En outre, une personne est en privation matérielle grave lorsqu'elle n'est pas en mesure d'acquiescer au moins 4 des biens ou services essentiels pour vivre suivants :

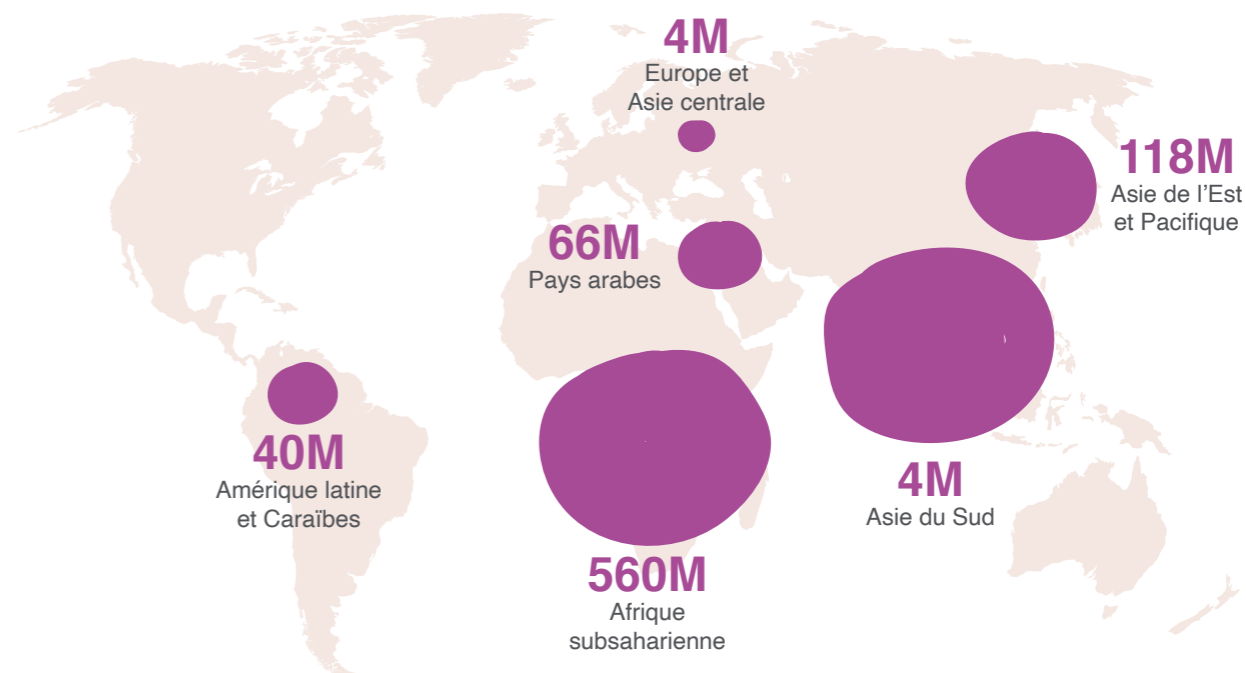
- 1 Payer un loyer ou des factures courantes ;
- 2 Chauffer correctement son domicile ;
- 3 Faire face à des dépenses imprévues ;
- 4 Consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours ;
- 5 S'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile ;
- 6 Posséder une voiture personnelle ;
- 7 Posséder un lave-linge ;
- 8 Posséder un téléviseur couleur ;
- 9 Posséder un téléphone.

Enfin, une personne en situation de très faible intensité de travail est une personne vivant dans un ménage dans lequel les adultes (étudiant-e-s exclu-e-s) ont travaillé moins d'un cinquième de leur temps pendant l'année de référence¹⁰.

Mais la pauvreté n'est pas seulement financière ou matérielle, c'est une réalité multidimensionnelle¹¹. Pour le philosophe Amartya Sen, elle est une entrave au bien-être au sens large en tant que liberté et capacité à mener une vie jugée valorisante, que l'individu a des raisons de choisir¹². Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)¹³ la définit par ailleurs comme étant la combinaison de trois facteurs : les revenus, le développement humain, c'est-à-dire l'ensemble des besoins fondamentaux pour mener une vie décente (santé, éducation, logement, ...) et l'exclusion sociale, c'est-à-dire la rupture des liens sociaux qui permettent, notamment, la pleine participation à la société¹⁴.

Suivant la même logique, l'indice de pauvreté multidimensionnelle 2018, utilisé par l'organisme pour estimer le niveau de pauvreté dans le monde, s'appuie sur 3 dimensions principales : la santé, l'éducation et le niveau de vie, traduites en 10 indicateurs (la nutrition, la mortalité infantile, les années d'école, la fréquentation scolaire, l'assainissement, l'accès à l'eau potable, à des combustibles de cuisson propres, à l'électricité, à un logement convenable et à des actifs, tels qu'un compte en banque)¹⁵. Aujourd'hui, sur base de cette évaluation, 1,3 milliard de personnes dans le monde vivent en situation de pauvreté et la moitié d'entre elles a moins de 18 ans¹⁶.

► Nombre de personnes dans le monde souffrant de pauvreté multidimensionnelle



<https://feature.undp.org/multidimensional-poverty/fr/>

La pauvreté contrevient donc aux droits de l'enfant et aux droits humains puisque l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ou encore, le droit à la sécurité en cas de circonstances indépendantes de sa volonté¹⁷. Elle a par ailleurs une incidence directe sur l'état de santé des personnes concernées qui sont davantage touchées

par le report des soins, l'apparition d'une maladie chronique, le stress, les troubles du sommeil, les comportements addictifs, les risques suicidaires, etc.¹⁸ C'est pourquoi « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » est le premier objectif de développement durable déterminé par les États membres des Nations Unies en 2015. Interconnectés, ces 17 items visent à répondre aux défis mondiaux actuels à l'horizon 2030¹⁹.

⁹ Le revenu équivalent est une mesure du revenu du ménage qui tient compte des différences dans la taille et la composition du ménage. Le revenu médian est le revenu de la personne au centre de la distribution des revenus : il y a autant de personnes plus riches qu'elle que de personnes plus pauvres qu'elle. Pour plus d'informations : « SILC définitions », STABEL, <https://bit.ly/2Y1Z5fy> (Consulté le 11/10/2021).

¹⁰ « La lutte contre la pauvreté en Belgique en 6 questions », Service Public Fédéral – Sécurité Sociale, <https://bit.ly/3BDOJmK> (Consulté le 11/10/2021).

¹¹ « Pauvreté multidimensionnelle et Covid-19 », PNUD, <https://bit.ly/3FEN9vN> (Consulté le 11/10/2021).

¹² SENGUPTA Arjun, « L'extrême pauvreté en tant que violation des droits de l'homme », dans « Pauvreté – dignité – droits de l'homme : les 10 ans de l'accord de coopération », Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, décembre 2008, p. 26, <https://bit.ly/2YKsu9i> (Consulté le 11/10/2021).

¹³ Le PNUD est l'un des principaux organismes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion.

¹⁴ SENGUPTA Arjun, « L'extrême pauvreté ... », *op. cit.*, p. 24-25.

¹⁵ « Pauvreté multidimensionnelle ... », *op. cit.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ BOLAND Zoé, « La pauvrophobie : comment mettre fin aux idées reçues sur la pauvreté ? », *La Ligue des Droits Humains*, 2019, <https://bit.ly/3FLCG28> (Consulté le 14/10/2021).

¹⁸ « La santé pâtit de la pauvreté », STABEL, 15/10/2018, <https://bit.ly/3FKCmRm> (Consulté le 14/10/2021).

¹⁹ « 17 objectifs pour sauver le monde », Nations Unies, <https://bit.ly/3DCpjiU> (Consulté le 14/10/2021).

► Les objectifs de développement durables



Ces approches statistiques demeurent néanmoins arbitraires puisqu'en fonction des seuils adoptés et des critères sélectionnés, le nombre d'individus concerné peut grandement varier. La dimension sociale de la pauvreté est pourtant fondamentale. C'est pourquoi, pour le sociologue allemand Georg Simmel, celle-ci se définit dans la relation même qu'elle entretient avec la société. C'est dès lors « l'assistance qu'une personne reçoit publiquement de la collectivité qui détermine son statut de pauvre »²⁰. Mais là aussi, tout est variable. Qui reçoit cette aide ? Pourquoi ? Au final, cette catégorie s'est considérablement élargie durant la pandémie du Covid-19 au travers, notamment, du chômage temporaire...

La société et les représentations sociales déterminent donc ce qu'est la pauvreté et la manière dont elle est perçue à un temps donné. Ainsi, dans le monde occidental, les discours qui circulent à son propos sont souvent erronés et entretiennent le rejet de certains groupes sociaux. La pauvrophobie, c'est-à-dire « l'attitude d'hostilité, plus ou moins visible, à l'égard des personnes qui vivent la pauvreté »²¹, est fréquente et, dans plusieurs milieux, socialement acceptée. Or, la façon dont un problème est appréhendé influence directement son traitement²². La pauvreté nécessite donc d'être déconstruite afin d'éveiller les consciences et d'œuvrer efficacement à son élimination. En Belgique, plusieurs associations spécialisées, telles que le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP)²³, poursuivent ce combat depuis de nombreuses années.

²⁰ PAUGAM Serge, LE BLANC Guillaume, RUI Sandrine, « Les nouvelles formes de précarité. Regards croisés entre la philosophie et la sociologie », *Sociologie*, vol. 2, n°4, 2011, <https://bit.ly/2YCn4ln> (Consulté le 11/10/2021).

²¹ BOLAND Zoé, « La pauvrophobie ... », *op. cit.*

²² *Ibid.*

²³ Pour plus d'informations : <https://www.rwlp.be/>

LA PAUVRETÉ TOUCHE DES CITOYEN·NE·S « ORDINAIRES »

Dans notre société, le statut de « pauvre » s'accompagne communément de stéréotypes dévalorisants et de représentations extrêmes (« elles-ils vivent dans la rue », « elles-ils sont des assisté·e·s », etc.). Cette vision sert plusieurs objectifs dont la possibilité, pour les personnes non-concernées, de se distancier au maximum de cette position peu enviable.

Mais cet imaginaire collectif pose problème sur plusieurs plans :

- Il enferme les individus visés dans une identité unique qui altère l'ensemble de leurs rapports à autrui²⁴. C'est ce que Serge Paugam appelle la « disqualification sociale »²⁵;
- Il stigmatise ces individus, ce qui les marginalise d'autant plus et les exclut à terme de la société ;
- Il procède de ce fait à la déshumanisation de certaines figures sociales, pratiquement considérées comme des ennemis intérieurs (citons par exemple les personnes migrantes)²⁶ ;
- Et il néglige toute une frange pauvre de la population qui ne colle pas, à priori, à ces stigmates²⁷ prédéfinis.

²⁴ PAUGAM Serge, « 2. Le rapport social à la pauvreté », dans PAUGAM Serge (Dir.), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Le Lien social », 2013, pp. 55-92., <https://bit.ly/3mV4E6> (Consulté le 14/10/2021).

²⁵ Pour plus d'informations : DAUPHIN Sandrine, « Serge Paugam. La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°98, 2009, pp. 111-112., <https://bit.ly/3oYbwiA> (Consulté le 14/10/2021).

²⁶ PAUGAM Serge, LE BLANC Guillaume, RUI Sandrine, « Les nouvelles formes de précarité ... », *op. cit.*

²⁷ Concept sociologie développé par le sociologue Erving Goffman qui renvoie à un attribut négatif déviant de la norme, défini tel quel par autrui et qui se joue dans les interactions sociales. Pour plus d'informations : GOFFMAN Erving, *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*, Les Éditions de minuit, « Le sens commun », 1975.

²⁸ GOFFINET Sylvie-Anne, « La production de la désaffiliation. Ce que nous apprend l'analyse sociohistorique de Robert Castel », *Journal de l'alpha*, n°201, 2016, <https://bit.ly/3BuyWzs> (Consulté le 11/10/2021).

²⁹ Pour plus d'informations : VIERENDEEL Florence, « Le statut d'artiste, un impensé belge », *Femmes Plurielles*, 09/09/2021, <https://bit.ly/2YEfkLh> (Consulté le 11/10/2021).

³⁰ RTBF, « Secteur culturel : 319 millions d'euros de perte en 2020, « un véritable coup de massue » », *RTBF*, 9 février 2021, <https://lstu.fr/hF3tAXKS> (Consulté le 14/10/2021).

³¹ BELGA, « La précarité frappe également le secteur culturel, la situation considérée comme « très sombre » », *DH*, 27 avril 2021, <https://lstu.fr/qS1Lv0vT> (Consulté le 14/10/2021).

Cette violence symbolique permet de justifier la pauvreté (« elles-ils refusent de s'intégrer ») et/ou de la minimiser (« ça ne concerne qu'une petite catégorie de personnes ») voire de l'ignorer (« ça n'existe pas vraiment «chez nous» »). Or, la pauvreté n'est pas abstraite, elle renvoie avant tout à des citoyen·ne·s qui disposent de droits ; à des êtres humains qui font face à des expériences tout à fait diverses, qui varient en fonction de leur situation familiale, de leur milieu professionnel ou encore de leur trajectoire de vie ; à des profils multiples qui, très souvent, ne se complaisent pas dans la souffrance de ce statut délétère, mais qui, au contraire, luttent pour s'en sortir via la débrouillardise, l'ingéniosité²⁸. Elle est donc vécue au quotidien, de manière concrète et concerne tout autant des personnes qui échappent aux stigmates ou qui les cachent pour éviter le déclassement.

Par exemple, de nombreuses·eux travailleuses·eurs ne disposent pas d'un salaire décent, ce qui les contraint à limiter drastiquement leurs dépenses. C'est le cas, par exemple, de beaucoup d'artistes qui, en l'absence de statut²⁹, n'ont accès qu'à de faibles rémunérations, tout à fait aléatoires. Par ailleurs, le secteur artistique et culturel, fortement impacté par la pandémie, accuse, en 2020, une perte de 319 millions d'euros³⁰. Par conséquent, un·e travailleuse·eur culturel·le sur trois doit utiliser ses économies pour payer ses frais tandis qu'« un·e travailleuse·eur culturel·le sur cinq craint de ne pas pouvoir tenir encore bien longtemps [et que] 16 % considèrent la situation comme «très sombre» »³¹.



Au-delà de l'emploi, la composition du foyer est aussi déterminante. Comme l'explique le docteur en psychologie François Ghesquière, « *quand on travaille mais qu'on est seul, avec des enfants à charge, un salaire n'est souvent pas suffisant pour vivre dignement* »³². Or, les familles monoparentales représentent une famille sur quatre en Belgique ; une sur trois en Région bruxelloise³³. En Wallonie, près de la moitié de ces familles vit sous le seuil de pauvreté³⁴. Enfin, 80% d'entre elles ont, à leur tête, une femme et ce sont parmi les mères monoparentales, et non les pères, que le risque de pauvreté est le plus accru. En cause ? Leur position défavorable sur le marché du travail, une baisse de revenu global plus importante, des difficultés organisationnelles dues, notamment, au manque de places d'accueil pour la petite enfance, etc.³⁵.

LES FEMMES SONT PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ QUE LES HOMMES

La société dans laquelle nous vivons est une société dite patriarcale, c'est-à-dire dont l'organisation sociale se fonde sur la domination des hommes par les femmes à travers le maintien et la reproduction de toute une série d'inégalités de genre. Celles-ci touchent toutes les sphères de la vie telles que l'éducation, la famille, le travail, la santé, l'accès au logement ou encore l'indépendance financière. Par exemple, selon Oxfam, les inégalités économiques, qui se fondent sur une fiscalité injuste, représentent pour les femmes des pays en développement un manque à gagner de 9.000 milliards

de dollars par an³⁶. La pauvreté est donc elle aussi sexiste en raison d'une superposition de discriminations dont les femmes sont victimes³⁷.

Plusieurs mécanismes sont en cause, comme l'écart salarial lié au taux élevé de temps partiels chez les femmes, au statut du *care*³⁸ dans notre société ou encore à la ségrégation horizontale et verticale du marché de l'emploi. Comme nous l'avons vu ci-dessus, contrairement aux croyances populaires, avoir un travail rémunéré n'est pas toujours un bouclier efficace contre la pauvreté. Le concept de travailleuse-ur pauvre ou de pauvreté active³⁹ est donc bien réel. Et selon une enquête de Solidarités datant de 2016, en Belgique, deux tiers de ces travailleuses-eurs sont des femmes⁴⁰.

Mais pourquoi ? Parce que l'écart salarial sur base annuelle (temps pleins et temps partiels confondus) entre les femmes et les hommes en Belgique s'élève toujours, en 2018, à 23,1% ! Les temps partiels, majoritairement occupés par les femmes, jouent bien sûr un rôle permettant d'expliquer cette différence. Mais, même lorsque l'écart salarial est corrigé pour la durée de travail, c'est-à-dire si la comparaison s'effectue sur base de ce que ces femmes auraient gagné si elles avaient travaillé à temps plein, l'écart salarial est toujours de 9,2%...⁴¹

► TABLEAU : Écart salarial sur base des salaires annuels bruts moyens, sans et avec correction pour la durée de travail (2014-2018)

	Écart salarial AVEC correction pour la durée de travail	écart salarial SANS correction pour la durée de travail
2014	10,7%	24,3%
2015	10,4%	24,0%
2016	9,9%	23,7%
2017	9,4%	23,4%
2018	9,2%	23,1%

Source : ONSS (calcul IEFH)

La position désavantageuse des femmes par rapport aux hommes sur le marché du travail est une réponse à ce phénomène⁴². Ainsi, de manière générale, les femmes se retrouvent davantage dans des secteurs et des métiers moins valorisés et moins bien rémunérés que les hommes, tels que les métiers du *care*. C'est ce qu'on appelle la ségrégation horizontale, qui s'opère en raison, notamment, des stéréotypes et des rôles de genre construits dans la société.

Par ailleurs, près de 50% des personnes qui ont un revenu sous le seuil de la pauvreté ont un emploi à temps partiel⁴³ et ce sont les femmes qui sont majoritairement concernées par ce type de contrats. Or, ceux-ci répondent rarement à une demande des travailleuses-eurs. Une étude du CRISP met en évidence qu'à peine 10 % des temps partiels sont librement choisis⁴⁴. Pour le reste, ils sont contraints :

- Soit par l'organisation du travail. Par exemple, dans des secteurs comme la grande distribution, le nettoyage industriel, le service aux personnes, l'horeca ou les titres-services, le travail est organisé de manière quasi exclusive sur le principe du temps partiel. Les travailleuses-eurs n'ont donc pas le choix, seuls des postes à temps partiels leur sont proposés. Soit parce que les horaires sont décalés, le travail est coupé, organisé en shifts courts très tôt le matin ou très tard le soir, comme dans le nettoyage industriel, soit parce que la pénibilité du travail rend le temps plein impossible à long terme, comme c'est le cas dans les titres-services. Le temps partiel pousse par ailleurs les employeuses-eurs à obliger les travailleuses-eurs à effectuer plus de travail en moins de temps... Or, ces secteurs se révèlent être fortement féminisés⁴⁵.

³² RTBF, « Au-delà des chiffres, les critères qui définissent la pauvreté », RTBF, 17/10/2018, <https://bit.ly/3mMijzC> (Consulté le 11/10/2021).

³³ KARALL Fatma, « Monoparentalité : femmes et enfants en danger », *Eduquer*, n°151, février 2020, <https://bit.ly/2YXdlS9> (Consulté le 14/10/2021).

³⁴ ISTACE Evelyne, « Pauvreté en Wallonie : risque accru pour les familles monoparentales », *IWEPS*, 12/10/2017, <https://bit.ly/3BHCWwG> (Consulté le 14/10/2021).

³⁵ Pour plus d'informations : HIBO Sarah, « Monoparentalité = femme + pauvreté ? », *Analyse FPS*, 2013, <https://bit.ly/3iVu3Z8> (Consulté le 11/10/2021).

³⁶ « Pourquoi les personnes les plus pauvres sont des majoritairement des femmes », *Oxfam*, <https://bit.ly/2YMIkRn> (Consulté le 14/10/2021).

³⁷ « Campagne : «La pauvreté AUSSI est sexiste» », *CFFB*, 19/11/2020, <https://bit.ly/3v9d4r7> (Consulté le 14/10/2021).

³⁸ Le *care* recouvre à la fois l'attention portée aux besoins des autres mais aussi l'action de prendre en charge une personne qui n'est pas en mesure de répondre à ses besoins de manière autonome.

³⁹ Pour plus d'informations : BASINSKI Catherine, « Pauvreté au travail : l'emploi, un rempart pour préserver sa place et sa dignité ? », *Pensées plurielle*, vol. 16, n°3, 2007, <https://bit.ly/3DCkbeH> (Consulté le 14/10/2021).

⁴⁰ BURGRAFF Éric, « Le travailleur pauvre est d'abord une travailleuse », *Le Soir*, 14/10/2016, <https://bit.ly/3lyPhxw> (Consulté le 11/10/2021).

⁴¹ VAN HOVE Hildegard, DE VOS Dieter, « L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique – Rapport 2021 », *Rapport IEFH*, 2021, p.65, <https://bit.ly/2YR6i8Q> (Consulté le 14/10/2021).

⁴² « Écart salarial », *IEFH*, <https://bit.ly/3DD1K9G> (Consulté le 14/10/2021).

⁴³ BURGRAFF Éric, « Un travailleur belge sur sept sous le seuil de la pauvreté », *Le Soir*, 13/10/2016, <https://bit.ly/3lDUHap> (Consulté le 14/10/2021).

⁴⁴ GILLET Julie, « Sale temps (partiel) pour les femmes ! », *Analyse FPS*, 2017, <https://bit.ly/3vp5oRP> (Consulté le 14/10/2021).

⁴⁵ Secteurs et métiers dans lesquels les femmes représentent plus de 40% de l'effectif, tels que les agent-e-s d'entretien dans les bureaux, cadres infirmière-ier-s, institutrices-eurs, enseignement primaire, aides de cuisine, réceptionnistes.

- Soit pour des raisons liées à l'insuffisance de services aux personnes (comme le fait, par exemple, de ne pas avoir pu trouver une solution de garde pour les enfants ou pour une personne âgée dépendante). Les travailleuses-eurs n'ont donc pas d'autres choix que de réduire leur temps de travail pour articuler leur vie professionnelle et leur vie privée. Par ailleurs, le temps partiel des femmes est souvent une conséquence de l'écart salarial : si l'un-e des partenaires doit réduire son temps de travail pour s'occuper des enfants par exemple, le couple choisira le salaire le moins important afin de limiter la perte globale de revenus du ménage. Le salaire le moins élevé étant souvent celui de la femme, cela instaure un cercle vicieux.

Enfin, notons que la répartition inégale des tâches familiales au sein des ménages n'incite pas non plus à un changement de paradigme. En Wallonie, les femmes consacrent en moyenne 11 heures hebdomadaires de plus que les hommes au travail ménager, de soins et d'éducation aux enfants (26h17 pour les femmes contre 15h27 pour les hommes)⁴⁹. À nouveau, les stéréotypes de genre relèguent les tâches liées au *care* informel/non-rémunéré majoritairement aux femmes. Le fait que beaucoup d'entre elles travaillent à temps partiel participe également à ce cercle vicieux : c'est aussi parce qu'elles ont plus de temps, qu'elles s'occupent principalement de ces tâches.



Ces réductions individuelles du temps de travail se répercutent par ailleurs sur l'ensemble des carrières : les femmes accèdent par exemple plus difficilement aux postes à responsabilités, obtiennent moins de promotions ou de propositions de formations. C'est ce qu'on appelle la ségrégation verticale : elles se heurtent au « plafond de verre »⁴⁶, leurs compétences n'étant que trop rarement reconnues à leur juste valeur. Les femmes subissent donc à titre individuel les conséquences d'une division inégale du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes au niveau sociétal. Cette division inégale s'illustre par ailleurs dans les rapports sociaux de classe et de race⁴⁷ au sein de la société. Prenons l'exemple du secteur du nettoyage, un milieu professionnel fortement précarisé, tant au niveau des conditions de travail que des rémunérations perçues. À Bruxelles, les travailleuses titres-services sont majoritairement des femmes (96 %) d'origine immigrée (98 %), vivant dans une commune pauvre⁴⁸. Elles sont donc d'autant plus impactées par l'écart salarial.

⁴⁶ Cette expression renvoie au fait que les femmes, à partir d'un certain degré de hiérarchie, se heurtent à un plafond invisible et n'accèdent pas aux fonctions supérieures.

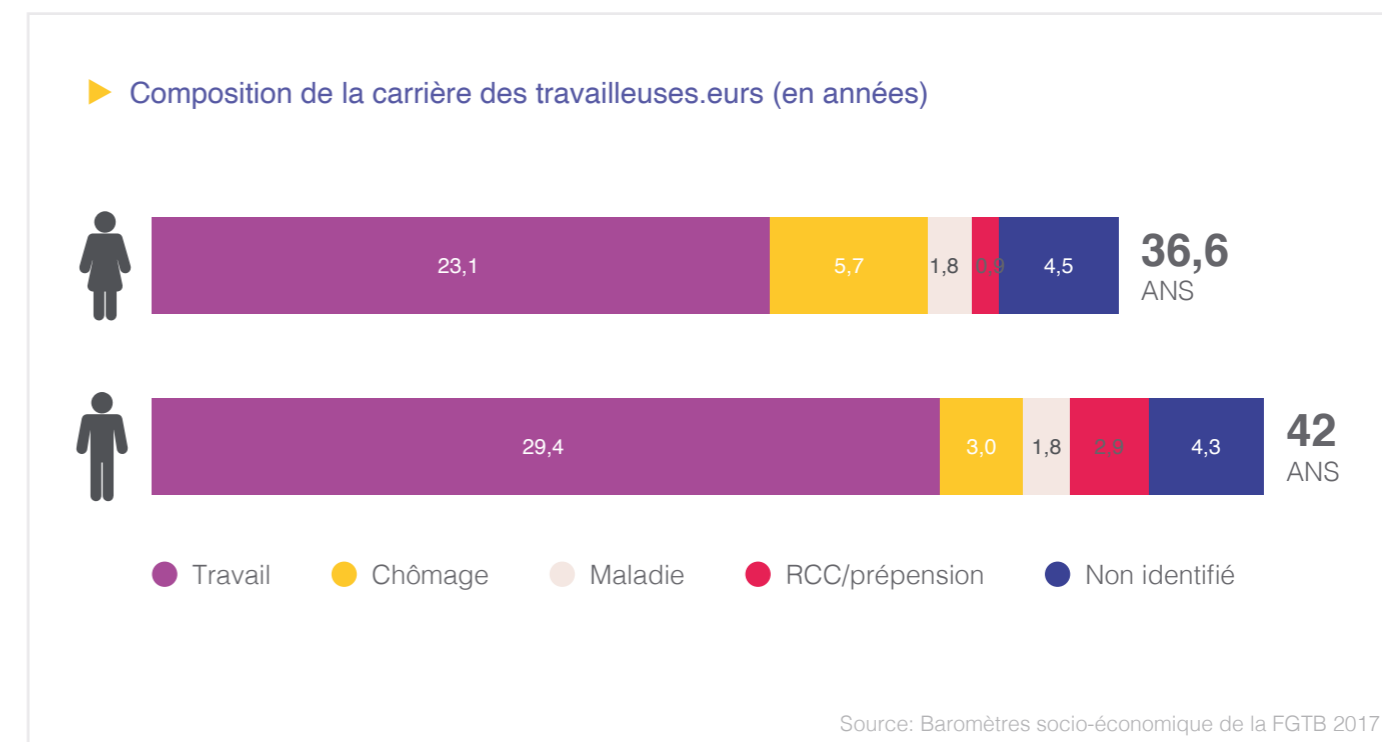
⁴⁷ La notion de « race » a, originellement, été utilisée pour catégoriser les êtres humains sur base de caractéristiques physiques et/ou culturelles de manière tout à fait erronée. Aujourd'hui, certains milieux militants se revendiquent en tant que « groupe racisé » (réappropriation du terme) afin de visibiliser les discriminations dont elles-ils sont victimes dans la société sur base de cette supposée « race », discriminations qui elles sont bien réelles et ne peuvent être passées sous silence.

⁴⁸ ROMAINVILLE Alice, « Titres-services : la précarité organisée au service des classes aisées », *Observatoire belge des inégalités*, 25/11/2019, <https://bit.ly/3iYBDSQ> (Consulté le 14/10/2021).

⁴⁹ O'DORCHAI Sile, « Le genre et l'emploi du temps en Wallonie », *Rapport IWEPS*, 2017, <https://bit.ly/3j1smo> (Consulté le 14/10/2021).

Une des conséquences majeures de ce déséquilibre est évidemment la situation des femmes à l'âge de la pension. Celles-ci courent cinq fois plus de risques de sombrer dans la pauvreté que les hommes retraités⁵⁰. En effet, la pension d'une femme s'élève en moyenne à 882€, contre 1.181€ pour celle d'un homme, soit une différence de 26%⁵¹, alors qu'un séjour en maison de repos

coûte en moyenne 1.562€ par mois... Les femmes accèdent souvent à une pension réduite car elles ne remplissent pas les conditions légales de carrière, à savoir 45 ans de carrière complète. Or, la durée moyenne de carrière des femmes en Belgique est de 36,6 ans.



⁵⁰ VAN HOVE Hildegard, « L'écart salarial entre les femmes et les hommes : chiffres et changements dans la méthodologie 2019 », *Rapport IEFH*, <https://bit.ly/2RG51yR> (Consulté le 14/10/2021).

⁵¹ CSC, FGTB et CGSLB, « Les pensions en question », *Le Journal des Pensions*, 19/03/2018, <https://bit.ly/32BGJwk> (Consulté le 14/10/2021).

LA PAUVRETÉ EST UN PROBLÈME STRUCTUREL DONT LA RESPONSABILITÉ EST COLLECTIVE

La façon dont la pauvreté est considérée dans notre société n'est pas anodine, elle est le reflet de l'idéologie dominante actuelle. Nul doute qu'une société fondée sur l'individualisme, le consumérisme et l'autonomisation traite la pauvreté avec mépris. L'idée selon laquelle « si tu es pauvre, c'est de ta faute ! », comme si tout était une question de volonté, le confirme. Elle s'appuie sur un mythe qui persiste et qui sert notre système capitaliste⁵²: celui de la méritocratie. À coup de personnalités idéalisées (et franchement minoritaires) qui se sont construites « toutes seules », « à partir de rien » et qui ont atteint le succès, notre société classe les individus entre les « gagnant-e-s » et les « perdant-e-s », estimant que chacun-e mérite sa place en fonction des efforts qu'elle-il a fournis pour y arriver⁵³. Le visage de la réussite est quant à lui uniformisé : il s'agit bien sûr très souvent d'un homme

blanc et riche, célèbre et puissant, cisgenre et hétérosexuel, qui tend à exclure celles et ceux qui ne lui ressemblent pas !

Or, le mérite ne détermine pas la réussite, loin de là. Peu importe les efforts fournis, tout le monde ne naît pas avec les mêmes chances au départ ; c'est en cela que les facteurs sociaux, économiques et culturels sont tout à fait déterminants. L'école, par exemple, loin de gommer les inégalités, les reproduit. Pourtant, dans notre société, l'accès au diplôme façonne grandement le statut social. Or, en Belgique, lorsque la mère dispose au plus d'un diplôme de l'école primaire, à peine 6% des enfants accède à un diplôme supérieur long⁵⁴ ! C'est le phénomène de reproduction sociale, déjà théorisé en 1970 par Pierre Bourdieu⁵⁵. Par ailleurs, ce discours méritocratique, au-delà d'être mensonger, est aussi dangereux car il crée un paradoxe inquiétant. En effet, des chercheurs américains ont démontré qu'en se convainquant que leur statut est juste, les « gagnant-e-s » du système sont « moins enclin[s] à examiner [leurs] propres comportements », ce qui les rend plus égoïstes⁵⁶. Elles-ils blâment les victimes, condamnent les politiques sociales qui encouragent soi-disant l'oisiveté et continuent à prôner la théorie du ruisselement⁵⁷, depuis longtemps mise en échec⁵⁸. Dès lors, ce type de sociétés, plutôt que d'éliminer les injustices qu'elle souhaite combattre, les crée et les renforce⁵⁹.



Ce récit idéologique continue pourtant à être véhiculé par de nombreuses-eux représentant-e-s politiques à tort et à travers comme si c'était une évidence⁶⁰. En effet, celui-ci justifie à merveille les inégalités qui existent au sein de notre société⁶¹ et appuie la pensée néolibérale⁶² actuelle ! C'est d'ailleurs sur de telles valeurs que se fonde l'État social actif. Ce concept, à l'œuvre depuis les années 70, préconise la mise en place de politiques d'activation par l'État afin de mettre au travail de manière proactive les individus dits « défailants » (les chômeuses-eurs, les délinquant-e-s, etc.) en misant sur leur responsabilisation⁶³. Plusieurs mesures illustrent ce processus en Belgique : la dégressivité des allocations de chômage, le durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion pour les jeunes, la remise au travail des malades de longue durée, etc.⁶⁴ La Sécurité sociale qui, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, visait à protéger les citoyen-ne-s des aléas de la vie dans un esprit de solidarité, est désormais conditionnée « au devoir de participation » à la société⁶⁵. Ce système est aujourd'hui mis en danger, ce qui affaiblit nos dispositifs de protection collectifs. Par ailleurs, cette mentalité fondée sur l'activation participe à la

dérégulation du travail (intérim, contrat à durée déterminée, temps partiels, flexi-jobs, sous-traitance, etc.) qui incite les personnes pauvres à accepter n'importe quel emploi, peu importe les conditions et le salaire, pour tenter de s'intégrer en répondant à ce « devoir de participation » et survivre. Aujourd'hui, « la pauvreté disqualifiante est [donc] une configuration sociale durable encouragée par les dispositifs publics »⁶⁶. C'est ce que Robert Castel nomme « l'institutionnalisation du précaire »⁶⁷. Pour perdurer et prospérer, le capitalisme n'a d'ailleurs pas besoin que de capitaux mais aussi d'une main d'œuvre docile et bon marché. Coïncidence ? Pas vraiment...

Dans de telles circonstances, penser que la pauvreté repose sur la responsabilité individuelle procède donc de la désresponsabilisation, d'une volonté de conserver ses propres privilèges et d'un déni du système en place. Tout indique que la pauvreté est bel et bien entretenue par notre organisation sociale et juridique et qu'il s'agit d'un problème structurel, rythmé par des choix politiques et des mécanismes qui appauvrissent.

⁵² Le capitalisme est un régime économique et juridique dans lequel les moyens de production n'appartiennent pas à celles-ces qui les mettent en œuvre. Il est fondé sur : l'entreprise privée, la liberté des échanges, le pouvoir des actionnaires, la recherche de profit et l'accumulation du capital.

⁵³ COLOSIMO Anastasia, « Réussir sans effort et sans talent ? », *France culture*, 13/12/2018, <https://bit.ly/2YISjgg> (Consulté le 11/10/2021).

⁵⁴ SAHITI Delfina, « La reproduction sociale en Belgique », *Observatoire belge des inégalités*, 03/05/2021, <https://bit.ly/3aAKTYz> (Consulté le 11/10/2021).

⁵⁵ Pour plus d'informations : BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Les éditions de minuit, « Le sens commun », 1970.

⁵⁶ LE MOUËL Ismaël, « La croyance selon laquelle le mérite détermine la réussite est fautive », *Le Monde*, 12/03/2021, <https://bit.ly/3aAkaeT> (Consulté le 14/10/2021).

⁵⁷ Mythe selon lequel la relance économique ne s'obtient qu'en aidant la haute finance et la grande industrie, car la fortune ruissellera alors tout le long de la pyramide sociale.

⁵⁸ DUBET François, « Serge Paugam, Bruno Cousin, Camila Giorgetti et Jules Naudet, Ce que les riches pensent des pauvres », *Sociologie du travail*, vol. 60, n°4, 2018, <https://bit.ly/3aAlrBZ> (Consulté le 14/10/2021).

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ « Comment le discours sur le mérite s'est imposé dans notre société », *Brut*, 27/06/2021, <https://bit.ly/2YY9dkO> (Consulté le 14/10/2021).

⁶¹ FAURE Sonya, « Thomas Piketty : « Chaque société invente un récit idéologique pour justifier ses inégalités » », *Libération*, 11/09/2019, <https://bit.ly/3p3rkRi> (Consulté le 11/10/2021).

⁶² Doctrine qui prône l'ouverture totale des marchés financiers et la limitation minimale de l'intervention de l'État, basée sur la responsabilisation des individus.

⁶³ MATAGNE Geoffrey, « De l'Etat social actif à la politique belge de l'emploi », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1737-1738, n°32-33, 2001, <https://bit.ly/3p3rkRi> (Consulté le 14/10/2021).

⁶⁴ GOFFINET Sylvie-Anne, « La production de la désaffiliation ... », *op. cit.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ DAUPHIN Sandrine, « Serge Paugam ... », *op. cit.*

⁶⁷ GOFFINET Sylvie-Anne, « La production de la désaffiliation ... », *op. cit.*

LA PAUVRETÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ

La méritocratie n'est cependant pas la seule à alimenter le mode de pensée capitaliste ; le fatalisme l'accompagne. L'idée selon laquelle il y aura toujours des pauvres et des riches et qu'il s'agit d'une situation inéluctable qui existe depuis la nuit des temps permet le même processus de justification simpliste et bancal. Pourtant, l'histoire démontre le contraire. Comme l'explique Guy Vanthemsche, pendant très longtemps, les êtres humains ont évolué dans des conditions matérielles plutôt similaires, en distribuant assez équitablement les bénéfices de la production sociale⁶⁸.

Par ailleurs, la période d'après-guerre nommée les Trentes glorieuses, des années 40 aux années 70, a réussi à combiner croissance économique et diminution de la pauvreté en déculpabilisant les personnes pauvres, en instaurant des systèmes publics de solidarité et en équilibrant la répartition des richesses⁶⁹. À l'inverse, la dérégulation abusive des marchés financiers, le profit à tout prix des actionnaires et des multinationales et la dévalorisation du travail salarié à l'œuvre depuis les années 80 provoquent un regain de ce fléau⁷⁰. Comme l'avance l'économiste Thomas Piketty, cette expérience démontre que la prospérité collective découle non pas de la sacralisation de la propriété et de l'inégalité mais plutôt de l'égalité et de l'investissement éducatif⁷¹. En d'autres termes, une société qui profite à toutes et tous se base avant tout sur des moyens alloués à l'éducation et non sur la possession de biens à titre individuel.

Les inégalités sociales ne sont donc jamais naturelles ni irréversibles. Elles sont idéologiques et politiques⁷². Aujourd'hui, celles-ci sont tout à fait dramatiques. Les 1% les plus riches gagnent plus de deux fois les revenus cumulés de la moitié la plus pauvre de la population mondiale⁷³! Rien de logique ni d'inévitable... mais plutôt, comme nous l'avons vu, un système qui organise « l'enrichissement excessif des uns [ce qui] crée la pauvreté des autres »⁷⁴. Le professeur émérite Michel Gevers l'explique avec brio dans une carte blanche publié le 18 octobre 2019 sur le site du journal Le Soir :

L'accroissement de la pauvreté n'est pas le résultat du hasard, [...] il est le résultat immédiat et prévisible d'une politique constante du pouvoir économique et de ses relais gouvernementaux d'accroissement des inégalités. Cette politique est menée en Belgique par les partis de droite qui ont eu la mainmise depuis plus de quinze ans sur le ministère des Finances, et qui ont développé de savantes stratégies d'évasion fiscale. Tout a été mis en œuvre pour que les très riches ne payent pas d'impôts et que les sociétés qui font les plus gros bénéfices soient taxées sur ces bénéfices à un taux proche de zéro. [...] Quand nos gouvernements successifs acceptent qu'entre 22 et 31 milliards d'euros échappent chaque année au budget de l'Etat afin de permettre l'évasion fiscale des très riches et des sociétés multinationales, il faut avoir l'honnêteté de dire que cela résulte d'une volonté claire de favoriser l'enrichissement des très riches en accroissant les inégalités, avec comme conséquence directe une augmentation de la pauvreté. L'assèchement du budget de la sécurité sociale qui résulte de cette évasion fiscale massive a pour conséquence qu'aujourd'hui la plus grande partie des allocations sociales (pensions, indemnités de chômage, indemnités d'invalidité, etc.) se situent sous le seuil de pauvreté. L'Etat a donc ce cynisme incroyable de dire à la plus grande partie des allocataires sociaux, qui ont souvent cotisé pendant de longues années : « Nous allons vous payer vos allocations, puisque vous y avez droit, mais vous allez devoir vivre dans la pauvreté ».⁷⁵



Les pratiques fiscales mises en place par l'État sont donc l'une des principales causes de la pauvreté. Il s'agit de décisions politiques qui favorisent les plus riches sous prétexte qu'il faut protéger coûte que coûte les marchés financiers pour éviter la catastrophe, c'est-à-dire la décroissance. Les grands organismes financiers tels que la Banque centrale européenne ont perpétuellement recours à ce type de menaces pour tenter de conserver, le plus longtemps possible, un système voué à sa perte qui repose sur le mythe de la croissance infinie. Or, la justice sociale, tout comme la justice climatique, sont des urgences de premier plan. L'État répète sans cesse ne pas avoir d'argent pour s'y attaquer, or des solutions fiscales existent pour récupérer des fonds colossaux qui nous échappent, tels que la globalisation des revenus, la progressivité de l'impôt, l'augmentation de l'impôt sur les sociétés, l'imposition des grandes fortunes ou encore l'imposition de manière unitaire des multinationales au niveau international⁷⁶.

Une société où les écarts entre les riches et les pauvres sont réduits et maintenus à une limite raisonnable est donc tout à fait possible. Pour y parvenir, il faut cependant changer de paradigme, renverser le système de valeurs propre au néolibéralisme destructeur. S'engager à plus de justice fiscale, c'est-à-dire à une fiscalité qui redistribue plus équitablement les richesses, est un premier pas dans cette direction ambitieuse mais réaliste.

⁶⁸ « La pauvreté existera-t-elle toujours ? », *Pauvrophobie.be*, 25/09/2018, <https://bit.ly/3FxGTXb> (Consulté le 11/10/2021).

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ FAURE Sonya, « Thomas Piketty ... », *op. cit.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ « La pauvreté existera-t-elle toujours ? », *op. cit.*

⁷⁴ GEVERS Michel, « La pauvreté n'est pas une fatalité », *Le Soir*, 18/10/2019, <https://bit.ly/30dcccI> (Consulté le 11/10/2021).

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Pour plus d'informations : <https://justicefiscale.be/#ACTIONS>

Conclusion :

pour plus de justice sociale, la justice fiscale !

La pauvreté est une réalité complexe et multidimensionnelle, entourée de nombreuses idées reçues négatives. En effet, dans notre société néolibérale basée sur la mise au travail, les personnes pauvres sont déclassées et culpabilisées à l'excès. La pauvreté recouvre pourtant des profils variés : les femmes, les travailleuses-eurs pauvres, les jeunes, les personnes âgées, etc. Et ses causes, comme nous l'avons vu, sont indéniablement structurelles, c'est-à-dire qu'elles sont le fait de choix politiques, au sein d'un système qui est loin d'être neutre. Cela signifie qu'il est possible d'agir directement sur ce fléau sur au moins deux plans : d'un côté, la déconstruction des mythes et des stéréotypes qui l'entourent, de l'autre la mise en place concrète d'actions, telles que la justice fiscale.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous réclamons une justice fiscale :



Équitable :

Qui permet de taxer justement les particuliers et les entreprises en fonction de leurs revenus et de leurs réalités et à l'endroit où elles ont une activité économique réelle ;



Féministe :

Qui tient compte des inégalités de genre et qui renforce l'égalité entre les femmes et les hommes via des mesures concrètes telles que le *genderbudgeting*⁷⁷ ;



Harmonisée :

Qui offre, à l'échelle internationale, un cadre propice à la lutte contre les injustices fiscales au travers d'une approche globale.

⁷⁷ Le *genderbudgeting* est défini comme étant une évaluation des budgets fondée sur le genre en englobant la perspective du genre à tous les niveaux de la procédure budgétaire et en restructurant les recettes et les dépenses de manière à promouvoir l'égalité de genre.

Ce projet de société peut permettre, à terme, de lutter contre la pauvreté et les inégalités à travers le financement de mesures sociales et féministes fortes telles que :



L'augmentation des allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté et la suppression du statut cohabitant ;



L'augmentation du montant des pensions allouées ;



La réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire ;



L'augmentation salariale des métiers indispensables et pourtant sous-valorisés (secteur du nettoyage, de la culture, des soins,...) ;



Une meilleure offre en services publics, basée sur l'accessibilité et la qualité.

Le système capitaliste n'est plus viable, ce constat s'impose de plus en plus. Pour contrer le repli identitaire qui se profile et le succès de l'extrême droite dont le projet est tout aussi nocif⁷⁸, il est temps de montrer que d'autres alternatives sont possibles. À cet effet, la justice fiscale n'est pas une utopie mais une solution juste, humaine et durable. Y croire, c'est déjà commencer à investir dans un avenir plus égalitaire où tout le monde a sa place et peut mener une vie digne.

⁷⁸ Pour plus d'informations : VIERENDEEL Florence, « Extrême droite et atteintes à la démocratie : pour un réveil citoyen et politique », *Etude FPS*, 2021, <https://bit.ly/30qT9sq> (Consulté le 14/10/2021).

Une campagne des Femmes Prévoyantes Socialistes 


En Wallonie, 46% des familles monoparentales ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté*.

ET SI ON INVERSAIT LA SITUATION ?

* Seuil de pauvreté = 1.115 € net par mois

POUR PLUS DE JUSTICE FISCALE

www.justicefiscale.be

Avec le soutien de      SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

www.femmesprevoyantes.be

Une campagne des Femmes Prévoyantes Socialistes 

Parmi les travailleuses francophones belges, 4 sur 10 auraient des revenus inférieurs au seuil de pauvreté*. En cause ? Les temps partiels, l'écart salarial...

ET SI ON INVERSAIT LA SITUATION ?


* Seuil de pauvreté = 1.115 € net par mois

POUR PLUS DE JUSTICE FISCALE

www.justicefiscale.be

Avec le soutien de      SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

www.femmesprevoyantes.be

Une campagne des Femmes Prévoyantes Socialistes 






La pension moyenne des femmes s'élève à 882€, ce qui se situe largement en dessous du seuil de pauvreté*.

ET SI ON INVERSAIT LA SITUATION ?


* Seuil de pauvreté = 1.115 € net par mois

POUR PLUS DE JUSTICE FISCALE

www.justicefiscale.be

Avec le soutien de      SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

www.femmesprevoyantes.be

Une campagne des Femmes Prévoyantes Socialistes 


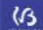



Près d'une personne sur cinq travaillant dans le secteur culturel vivrait sous le seuil de pauvreté*.

ET SI ON INVERSAIT LA SITUATION ?

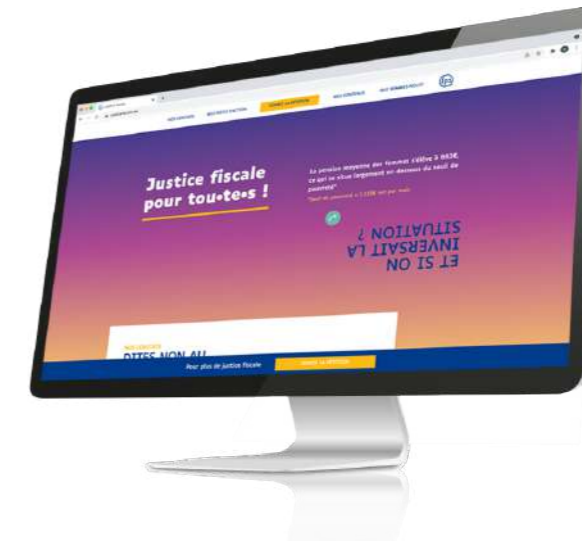
* Seuil de pauvreté = 1.115 € net par mois

POUR PLUS DE JUSTICE FISCALE

www.justicefiscale.be

Avec le soutien de      SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

www.femmesprevoyantes.be






Et si on inversait la situation pour plus de justice fiscale ?

En 2021, les Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) ont décidé de mener une campagne d'information et de sensibilisation sur les questions de pauvreté et de justice fiscale. Celle-ci s'inscrit dans un contexte de crises multiples (sanitaire, économique, sociale, politique, démocratique) qui impacte fortement de nombreux groupes sociaux déjà fragilisés. Or, notre gouvernement, et plus globalement l'Union Européenne, mise sur des politiques de relance qui ne s'attaquent pas au cœur du problème : le capitalisme et, plus particulièrement, le capitalisme sauvage à l'origine d'inégalités sociales et de genre inadmissibles.

De manière plus spécifique, cette campagne vise à conscientiser les citoyen·ne·s à la problématique structurelle, souvent invisible, de la pauvreté, qui touche davantage les femmes. Ce mal de société n'est toutefois pas une fatalité : la justice fiscale est une solution concrète pour assurer le financement de mesures sociales et féministes fortes.

Notre projet s'articule autour de plusieurs outils :

-  4 affiches mettant en avant 4 profils de précarité (voir ci-dessous) ;
-  Une capsule vidéo⁷⁹ qui permet de mieux comprendre le concept de justice fiscale ;
-  Un site internet⁸⁰ qui contient une pétition que nous invitons les citoyen·ne·s et la société civile à signer et que nous souhaitons, à terme, adresser au gouvernement fédéral.

Lancée le 17 octobre 2021 à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, cette campagne s'accompagne de diverses activités organisées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2021-2022. Tous nos outils sont disponibles sur :

www.justicefiscale.be



⁷⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=c11BmVOIGc>

⁸⁰ <https://justicefiscale.be/>

Bibliographie

Articles et communiqués de presse

« Comment le discours sur le mérite s'est imposé dans notre société », *Brut*, 27/06/2021, <https://bit.ly/2YY9dkO>.

BURGRAFF Éric, « Le travailleur pauvre est d'abord une travailleuse », *Le Soir*, 14/10/2016, <https://bit.ly/3lyPhxw>.

BURGRAFF Éric, « Un travailleur belge sur sept sous le seuil de la pauvreté », *Le Soir*, 13/10/2016, <https://bit.ly/3IDUHap>.

COLOSIMO Anastasia, « Réussir sans effort et sans talent ? », *France culture*, 13/12/2018, <https://bit.ly/2YISjgq>.

CSC, FGTB et CGSLB, « Les pensions en question », *Le Journal des Pensions*, 19/08/2018, <https://bit.ly/32BGJwk>.

CHARREL Marie, « En Europe, la crise liée au Covid-19 menace la cohésion sociale », *Le Monde*, 28/09/2020, <https://bit.ly/3DvVmAY>.

FAURE Sonya, « Thomas Piketty : «Chaque société invente un récit idéologique pour justifier ses inégalités» », *Libération*, 11/09/2019, <https://bit.ly/3DwX19n>.

GEVERS Michel, « La pauvreté n'est pas une fatalité », *Le Soir*, 18/10/2019, <https://bit.ly/30dcccT>.

GOFFINET Sylvie-Anne, « La production de la désaffiliation. Ce que nous apprend l'analyse sociohistorique de Robert Castel », *Journal de l'alpa*, n°201, 2016, <https://bit.ly/3BuyWzs>.

ISTACE Evelyne, « Pauvreté en Wallonie : risque accru pour les familles monoparentales », *Communiqué de presse IWEPS*, 12/10/2017, <https://bit.ly/3BHCWwG>.

KARALL Fatma, « Monoparentalité : femmes et enfants en danger », *Eduquer*, n°151, février 2020, <https://bit.ly/2YXdIS9>.

LE MOUËL Ismaël, « La croyance selon laquelle le mérite détermine la réussite est fautive », *Le Monde*, 12/03/2021, <https://bit.ly/3aAkaeT>.

GORDILLO Africa, « Coronavirus en Belgique : la pauvreté gagne du terrain et touche de nouveaux publics à cause de la pandémie », *RTBF*, 11/03/2021, <https://bit.ly/2YCMDxJ>.

ROMAINVILLE Alice, « Titres-services : la précarité organisée au service des classes aisées », *Observatoire belge des inégalités*, 25/11/2019, <https://bit.ly/3iYBDSQ>.

RTBF, « Au-delà des chiffres, les critères qui définissent la pauvreté », *RTBF*, 17/10/2018, <https://bit.ly/3mMiJzC>.

RTBF, « Secteur culturel : 319 millions d'euros de perte en 2020, «un véritable coup de massue» », *RTBF*, 9 février 2021, <https://lstu.fr/hF3tAXKS>.

SAHITI Delfina, « La reproduction sociale en Belgique », *Observatoire belge des inégalités*, 03/05/2021, <https://bit.ly/3aAKTYz>.

VIERENDEEL Florence, « Le statut d'artiste, un impensé belge », *Femmes Plurielles*, 09/09/2021, <https://bit.ly/2YEfkLh>.

Articles scientifiques

BASINSKI Catherine, « Pauvreté au travail : l'emploi, un rempart pour préserver sa place et sa dignité ? », *Pensée plurielle*, vol. 16, n°3, 2007, <https://bit.ly/3DCkbeH>.

DAUPHIN Sandrine, « Serge Paugam. La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°98, 2009, pp. 111-112., <https://bit.ly/3oYbwiA>.

DUBET François, « Serge Paugam, Bruno Cousin, Camila Giorgetti et Jules Naudet, Ce que les riches pensent des pauvres », *Sociologie du travail*, vol. 60, n°4, 2018, <https://bit.ly/3aAlrRZ>.

MATAGNE Geoffrey, « De l'Etat social actif à la politique belge de l'emploi », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1737-1738, n°32-33, 2001, <https://bit.ly/3p3rkRi>.

PAUGAM Serge, LE BLANC Guillaume, RUI Sandrine, « Les nouvelles formes de précarité. Regards croisés entre la philosophie et la sociologie », *Sociologie*, vol. 2, n°4, 2011, <https://bit.ly/2YCN4In>.

Analyses et études

« Pauvreté – dignité – droits de l'homme : les 10 ans de l'accord de coopération », *Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale*, décembre 2008, p. 26, <https://bit.ly/2YKsu9i>.

BOLAND Zoé, « La pauvrophobie : comment mettre fin aux idées reçues sur la pauvreté ? », *La Ligue des Droits Humains*, 2019, <https://bit.ly/3FLCG28>.

GILLET Julie, « Sale temps (partiel) pour les femmes ! », *Analyse FPS*, 2017, <https://bit.ly/3vp5oRP>.

HIBO Sarah, « Monoparentalité = femme + pauvreté ? », *Analyse FPS*, 2013, <https://bit.ly/3iVu3Z8>.

O'DORCHAI Sile, « Le genre et l'emploi du temps en Wallonie », *Rapport IWEPS*, 2017, <https://bit.ly/3j1lsmo>.

VAN HOVE Hildegard, « L'écart salarial entre les femmes et les hommes : chiffres et changements dans la méthodologie 2019 », *Rapport IEFH*, <https://bit.ly/2RG51yR>.

VAN HOVE Hildegard, DE VOS Dietert, « L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique – Rapport 2021 », *Rapport IEFH*, 2021, p.65, <https://bit.ly/2YR6t8Q>.

VIERENDEEL Florence, « Extrême droite et atteintes à la démocratie : pour un réveil citoyen et politique », *Etude FPS*, 2021, <https://bit.ly/30qT9sq>.

Livres

BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La reproduction, éléments pour une théorie du système enseignement*, Les éditions de minuit, « Le sens commun », 1970.

GOFFMAN Erving, *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*, Les éditions de minuit, « Le sens commun », 1975.

PAUGAM Serge (Dir.), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Le lien social », 2013.

Pages web

« 17 objectifs pour sauver le monde », *Nations Unies*, <https://bit.ly/3DCCpjiU>.

« Campagne : «La pauvreté AUSSI est sexiste» », *CFFB*, 19/11/2020, <https://bit.ly/3v9d4r7>.

« Écart salarial », *IEFH*, <https://bit.ly/3DD1K9G>.

« La lutte contre la pauvreté en Belgique en 6 questions », *Service Public Fédéral – Sécurité Sociale*, <https://bit.ly/3BDOJMK>.

« La pauvreté existera-t-elle toujours ? », *Pauvrophobie.be*, 25/09/2018, <https://bit.ly/3FxGTXb>.

« La pauvreté infantile ne touche pas que les pays à faible revenus », *UNICEF*, <https://bit.ly/30jQK2G>.

« La santé pâtit de la pauvreté », *STABEL*, 15/10/2018, <https://bit.ly/3FKCmRm>.

« Pauvreté multidimensionnelle et Covid-19 », *UNDP*, <https://bit.ly/3FFN9vN>.

« Pourquoi les personnes les plus pauvres sont des majoritairement des femmes », *Oxfam*, <https://bit.ly/2YMIkrN>.

« Risques de pauvreté en Belgique en 2020 », *STABEL*, 15/06/2021, <https://bit.ly/3asjIPJ>.

« SILC définitions », *STABEL*, <https://bit.ly/2YIZ5fy>.



QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté.

Regroupant 9 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc. Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be

Avec le soutien de :

